

\$1,000 à payer à la fin des vingt ans. S'il réduisait le principal chaque année, cela ne s'appliquerait pas.

M. Sales:

Q. A combien estimez-vous les frais de placement d'un de vos prêts?—R. D'abord, on demande un droit d'inspection de \$12 au cultivateur. Puis il lui faut payer les honoraires d'avocat. Jusqu'à présent, les frais d'avocat variaient, parce que nous avons jugé nécessaire d'ajuster le plan de temps en temps, mais jusqu'à il y a deux mois, nos frais d'avocat étaient bien moins élevés que ceux demandés ordinairement par les compagnies de prêts, à cause du fait que nous avons conclu des arrangements avec une maison, afin qu'elle fasse tous les travaux pour la province d'après une base uniforme, et elle a cru qu'elle pouvait les faire d'après ce plan. Elle n'a pas jugé à propos de continuer, et nous avons trouvé qu'il fallait les confier à notre service légal. Il fonctionne à l'heure actuelle rien que depuis deux semaines et je ne saurais vous dire exactement à combien vont s'élever nos honoraires. Ils seront établis d'après la base du coût, à aussi bon marché que possible.

Q. Vous paierez à cet avocat un salaire et vous demanderez un droit uniforme au cultivateur?—R. Oui.

M. McKay:

Q. Avez-vous quelque idée du montant auquel se sont élevés vos frais d'avocat jusqu'à l'époque...—R. Ils étaient \$15 sur les hypothèques allant à \$5,000.

Q. De \$5,000 à \$12,000?—R. De \$5,000 à \$12,000, qui est notre prêt maximum. Les déboursés se montaient à \$20.

Le président:

Q. A combien se montent les déboursés?—R. Ils sont en moyenne de \$8.50 environ. Ce chiffre ne comprend pas la taxe sur le transfert dans le cas d'un achat. Dans le cas d'un achat, il faut ajouter la taxe sur le transfert. Ça fait plus que la somme précitée.

Q. Ce n'est pas le prêt?—R. Non, cela n'a rien à faire avec le prêt.

M. Caldwell:

Q. Supposons qu'un homme obtienne un prêt de \$1,000, et qu'il paie l'intérêt chaque année, et qu'il paie \$50 sur le capital, ce qui annihilerait son prêt à la fin des vingt ans, combien lui en coûterait-il d'après ce plan, au lieu de payer d'après un plan d'amortissement?—R. Je n'en ai jamais fait le calcul. Je ne saurais dire.

Le président:

Q. Est-ce que le plan suggéré par monsieur Caldwell n'est pas plus ou moins un plan d'amortissement?—R. Je dirais que oui.

M. Caldwell:

Q. Les hypothèques sont ordinairement rédigées comme devant être payables chaque année avec l'intérêt. Je sais que j'ai une terre hypothéquée. Elle devait être payée tant par année, et j'ai fait cela.

Le président:

Q. Si vous payez tant par année, vous amortissez votre prêt?

M. Caldwell:

Q. Ce que j'essaie de découvrir c'est si le véritable amortissement des paiements présente des avantages?—R. Je ne connais pas le plan aussi bien que j'en ai parlé.